

**DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Délégation faite au Président**

**Réf. : n° 33 – 2009**

**Date : le 9 Juin 2009**

**OBJET : Surveillance des zones de baignades – Location bouteilles oxygène médical.**

**Exposé**

Au titre de ces compétences, la Communauté de Communes des Pieux assure la surveillance des zones de baignades sur 4 plages durant la période estivale. L'armement d'un poste de surveillance comprend notamment la mise à disposition des personnes et l'assistance respiratoire par l'intermédiaire d'un système d'oxygénothérapie.

La société AIR LIQUIDE Santé propose ce type d'équipement à la location mensuelle selon le module suivant :

Contrat type B5 – Présence CH 1

- ✓ Location mensuelle par bouteille..... 33.89 € TTC
- ✓ Remplissage en oxygène médical par bouteille ..... 42.56 € TTC
- ✓ Forfait transport et livraison de 5 bouteilles..... 69.37 € TTC
- ✓ R.T.E. (réglementation transport environnement)..... 7,88 € TTC.

Il est à noter que des remplissages complémentaires seront à effectuer selon les besoins.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communes des Pieux,**

**Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération n° 2008-027 du 6 mai 2008 portant délégation de pouvoir au Président,**

**Vu le Code des Marchés Publics,**

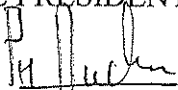
**Décide**

**ARTICLE 1 :** de signer un contrat de location pour 5 bouteilles d'oxygène médical pour la saison estivale 2009, avec la société AIR LIQUIDE Santé située 10 rue Pierre-Gilles de Gennes – BP 232 – 76136 MONT SAINT AIGNAN Cedex, aux conditions financières ci-dessus visées, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2009 – nature 6135 (locations mobilières) et 60628 (autres fournitures non stockées).

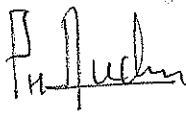
**ARTICLE 2 :** de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-Préfecture  
le : 12/06/2009  
et publication ou notification  
du : 12/06/2009



LE PRESIDENT,  
  
Philippe AUCHER



LE PRESIDENT,  
  
Philippe AUCHER